

SIVOM VAL DE BANQUIERE - MAIRIE DE SAINT ANDRE DE LA ROCHE

MODALITES D'ADHESION ET FONCTIONNEMENT GENERAL

SALLE DES JEUNES ANNEE 2011/2012

I. Modalités d'adhésion :

A. Conditions d'adhésion :

Pour être adhérent aux salles des jeunes, il faut :

- Avoir entre 12 ans et 17 ans ou être au collège
- Etre domicilié sur la commune de Saint André de la Roche ou avoir au moins un des deux parents qui travaillent sur la commune. Aussi, les jeunes, résidants sur l'une des communes du SIVOM Val de Banquière, peuvent adhérer aux salles des jeunes.

B. Durée de l'adhésion

L'adhésion de votre enfant s'effectuera annuellement de **septembre 2011 à fin Août 2012**. Elle lui permettra de fréquenter les points jeunes en semaine et toutes les vacances scolaires selon les horaires d'ouverture.

C. Lieu d'adhésion

Les dossiers sont à retirer **prioritairement** dans les salles des jeunes.

Les inscriptions concernant l'adhésion seront prises **uniquement** (sous réserve d'un dossier complet) au **bureau 101 de la mairie** de Saint André de la Roche - Service Jeunesse - **les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins de 8h30 à 11h00.**

*Adresse mairie : 21 bd du 8 mai 1945 - 06730 Saint André de la Roche
Téléphone : 04.93.27.71.34*

D. Documents obligatoires : (à fournir lors de l'inscription)

- **Fiche d'adhésion (dûment remplie et signée)**
- **Fiche sanitaire de liaison (dûment remplie et signée)**
- **Photocopie de la carte d'identité de l'enfant (ou du passeport)**
- **Photocopie du carnet de santé de l'enfant**
- **Photocopie du livret de famille**
- **Un justificatif de domicile (EDF, Télécom ...)**
- **Assurance extra scolaire**
- **Photo d'identité à coller sur la fiche d'adhésion (emplacement réservé)**
- **Avis d'imposition de l'année n-1**
- **Quotient familial de la CAF**
- **Un chèque d'inscription à l'ordre du Trésor Public**
- **L'imprimé « règles de fonctionnement » daté et signé**
- *Aussi un test anti-panique pour les activités aquatiques peut être demandé au cours de l'année.*

E. Tarifification

Les tarifs sont calculés en fonction des revenus :

- De 0 à 1220 € : **10 €** l'adhésion pour l'année
- De 1220 à 1830 € : **15 €** l'adhésion pour l'année
- Plus de 1830 € : **20 €** l'adhésion pour l'année

Dans le cas où vous ne justifierez pas vos revenus à l'aide des documents demandés, il sera systématiquement appliqué le tarif maximum annuel de 20 €.

De plus, **selon les activités proposées** (différentes catégories), une **participation financière** est demandée :

Abonnement	Catégorie 1 (ciné, visite de musée...)	Catégorie 2 (Karting, Ski Accro branche...)	Mini Séjour (à partir de 2 jours et 1 nuit)
10 €	2 €	4 €	8 €
15 €	3 €	5 €	10 €
20 €	5 €	8 €	12 €

F. Remboursement - Annulation :

L'adhésion annuelle aux salles des jeunes ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Aussi, les absences pour des raisons de convenances personnelles ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement. Seuls les cas d'hospitalisation, de maladie ou de déménagement à l'appui de pièces justificatives pourront faire l'objet d'un avoir.

De plus, les désistements, annulations d'activités et présentations de pièces justificatives se font uniquement par le biais de la mairie.

II. Fonctionnement général :

A. Présentation :

Le service jeunesse de la mairie de Saint André de la Roche propose, tout au long de l'année, **des activités sur les temps péri-scolaires et vacances scolaires, ainsi que des séjours**. Les activités (journée ou demi-journée) sont principalement **orientées sur l'extérieur**, afin de permettre aux adolescents de s'évader du cadre quotidien de l'école. Elles ont toujours un **but éducatif** et prennent en compte la **spécificité de chacun**.

Le soir (2 heures) sera réservé pour des activités propres à la salle, des discussions, des débats, mais aussi la **possibilité d'aide aux devoirs**.

Une **équipe d'animation diplômée** encadrent les adolescents sur les temps d'ouverture. Des points de ramassage permettent d'offrir un **service de qualité**. Les déplacements se font en mini bus, mais une **priorité écologique** est donnée à l'**utilisation des transports en commun**.

B. Trois salles des jeunes :

Horaires d'accueil (hors vacances scolaires)

CASA Résidences du Château	Auberge des amis Quartier de l'Abadie	Manoir Secteur Est
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 17h à 19h.		Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 16h30 à 19h30 dans le cadre du CLAS
Les mercredis de 14h à 19h, 1 vendredi soir/mois et 1 samedi après midi/mois	Les mercredis de 14h à 19h, 1 vendredi soir/mois et 1 samedi après midi/mois	Les mercredis de 14h à 19h, 1 vendredi soir/2 et 1 samedi après midi/mois
Tel : 04.93.54.01.17	Tel : 04.93.27.96.11	Tel : 04.93.79.67.64

Téléphone portable de l'équipe d'animation : 06.11.91.18.16

C. Inscription aux activités :

❖ Pour les activités **Péri SCOLAIRES** (mercredi, vendredi s. et samedi a.m)

Les adolescents s'inscrivent directement à leur salle. Des panneaux d'affichage sont à leur disposition, ils **prennent l'engagement de s'inscrire**. Cet engagement est recevable également par téléphone à la salle des jeunes ou en mairie.

Les délais :

➤ Pour la salle **CASA et le Manoir :**

Toutes les inscriptions s'effectuent au plus tard le **vendredi** de la semaine précédant l'activité.

➤ Pour l'**Auberge des Amis :**

Toutes les inscriptions s'effectuent au plus tard le **mercredi** de la semaine précédant l'activité.

❖ Pour les activités des **PETITES VACANCES** (Toussaint, Noël, Hiver...)

Les inscriptions sont clôturées une semaine avant le début des vacances. De plus les activités doivent être payées au moment de l'inscription. Les inscriptions se font uniquement au bureau 101 de la mairie de Saint André de la Roche.

❖ Pour les activités des **GRANDES VACANCES** (juillet et Août)

Les inscriptions sont clôturées deux semaines avant le début des vacances. De plus les activités doivent être payées au moment de l'inscription. Les inscriptions se font uniquement au bureau 101 de la mairie de Saint André de la Roche.

Afin d'assurer une continuité éducative et pour des raisons d'organisation, il est obligatoire de s'inscrire pour 3 activités par semaine sur cette période de Juillet/Août.

FICHE D'ADHESION SALLE ADOS
ANNEE 2011/2012

NOM DE L'ENFANT : **PRENOM**

Date de naissance : Lieu de Naissance :

Ecole Fréquentée Classe

Adresse Habituelle :

Adresse électronique (e-mail) :

Téléphone domicile : Tél. en cas d'urgence :

Responsable du jeune : Père – Mère – Tuteur (rayer la mention inutile)

Père ou tuteur NOM : Prénom :

Profession Tél. employeur :

Nom et adresse de l'employeur:

Mère NOM : Prénom :

Profession Tél. employeur

Nom et adresse de l'employeur:

Avez-vous des bons CAF OUI NON

PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT

La personne qui viendra habituellement chercher l'enfant sera :

Nom : Prénom : Téléphone

En Cas d'empêchement l'autorisation est donnée à : (Qui devra se présenter avec sa carte d'identité)

NOM : Prénom : Téléphone

J'autorise mon fils ou ma fille à rentrer seul à son domicile oui non

LE DROIT A L'IMAGE

J'autorise l'équipe d'animation à filmer et prendre des photos de mon enfant pendant les temps d'activités, sachant que : OUI

- le film et les photos pourront être présentés en réunion bilan
- certaines photos pourront être utilisées pour imager un article de presse
- certaines photos pourront être mises en ligne sur le site Internet de la commune

entourer votre choix

NON

DECLARATION D'AUTORISATION DE SOINS MEDICAUX

Je soussigné, NOM Prénom

Père, mère, tuteur responsable du jeune : NOM Prénom

Autorise le directeur du séjour ou le responsable du service Animation/jeunesse à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence éventuellement sous anesthésie générale suivant la prescription des médecins.

Autorise d'autre part, le Directeur ou responsable de service, à prendre le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires pour l'état de l'enfant.

Vous voudrez bien préciser si l'enfant est allergique :

REPAS (veuillez également cocher une des cases suivantes)

Repas normaux repas sans porc repas sans viande

Fait à St André de la Roche, le

Signature du responsable de l'enfant

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....
.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



SIVOM VAL DE BANQUIERE MAIRIE DE SAINT ANDRE DE LA ROCHE REGLES DE FONCTIONNEMENT



SALLE DES JEUNES - ANNEE 2011/2012

Ce règlement a pour objectif de vous permettre de vivre des moments de loisirs dans un cadre convivial, amical, et dans une ambiance permettant à chacun d'entre vous de s'épanouir au travers des activités et temps d'échange mis en place par l'équipe d'animation.

Il doit être compris comme un cadre permettant à chacun :

- De prendre sa place au sein du groupe,
- De prendre en compte les règles de vie collective que celui-ci impose.

Le respect Le respect Le respect Le respect Le respect

Les locaux

Ils sont mis à votre disposition : **RESPECTEZ LES**

Veillez à la propreté de ces lieux, des poubelles sont à votre disposition

Le matériel

Ce dernier est prêté gracieusement : **RESPECTEZ LE**

- Pensez à **ménager tout le matériel** à votre disposition
- Pensez à **ranger tous les jeux après votre utilisation**

En cas de mauvaise utilisation ou non respect, votre responsabilité sera engagée et la facture vous sera présentée.

Le personnel

Il est à votre disposition pour vivre des moments de loisirs agréables.

En aucun cas, il ne sera accepté de manquement aux règles élémentaires de politesse et de respect. Si cela venait à se produire, l'exclusion serait envisagée.

Le transport

Les règles de sécurité sont obligatoires :

- On s'installe correctement dans les véhicules
- On attache sa ceinture de sécurité
- On ne s'agite pas et ne crie pas pour ne pas déstabiliser le chauffeur

De plus on prend soin des véhicules et on les laisse propre

→

Les jeunes

Tous les jeunes de la structure ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. En aucun cas, la violence verbale et/ou physique ne doit être utilisée en cas de conflits entre vous. Les animateurs sont là pour vous aider à les régler.

Le langage

En fonction des mots que l'on emploie, les propos peuvent être mal interprétés, mal compris et sont source de heurts, litiges et d'opposition entre vous.

Tout propos violent, raciste ou provocateur envers un jeune ou un animateur sera considéré comme un manquement aux règles de vie collective et l'exclusion pourra être envisagée pour une durée indéterminée.

Cigarettes et Alcool

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur et à l'extérieur des locaux. Tous les produits stupéfiants et alcools sont strictement interdits (renvoi immédiat).

Objets personnels

Le matériel et les effets personnels sont placés sous la responsabilité directe du jeune adhérent. De ce fait, la commune de Saint André de la Roche ne peut être considérée comme responsable en cas de vol ou de détérioration.

Structure « ouverte »

Sur le temps des activités péri-scolaires, le jeune est libre d'entrer ou de sortir quand bon lui semble. Cette structure « ouverte » favorise l'autonomie et la prise de responsabilité. La commune ne pourra donc pas être responsable en cas d'incidents ou d'accidents survenus aux jeunes en dehors de la salle et/ou des temps d'animation.

Toutefois, le jeune peut être pris en charge jusqu'au retour des parents ou personne habilitée (à préciser sur la fiche d'adhésion).

Communication

Toutes décisions prises et informations, concernant un adolescent, seront communiquées par le directeur de la structure à la famille.

Date

Signature de l'un des parents

Nom et Prénom du jeune
+ Signature